



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°56

Réunion du : mardi 30 avril 2024

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

<p>COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. U14 - U15 - U16 - U17 - U18 - U20 CDM - VETERANS</p>
--

La Commission prend connaissance de la décision du Comité de Direction de la Ligue, réunie le 29/04/2024, ayant procédé à une modification du calendrier des finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL IDF concernant les catégories U14- U15 – U16 – U17 – U18 – U20 – CDM – VETERANS.

Elle met à jour le calendrier de ces finales qui auront lieu aux dates et lieux suivants :

Les finales des catégories U14 – U15 – U16 – U17 – U18 – U20 sont décalées au week-end des 15 et 16 juin 2024 au stade Léo Lagrange ; route de la pyramide 75012 PARIS (VINCENNES).

Les finales des catégories CDM et VETERANS sont avancées au 09 juin 2024 au complexe sportif Pierre de Coubertin à GARGES LES GONESSE.

CDM	SERVON FC / FRANCO PORT. VELIZY	Dimanche 09 Juin 2024 CDM: 9h30 ANCIENS: 10h15
Vétérans	PSG FC / PARIS 13 ATLETICO	
U14	JOINVILLE RC / ISSY FC	Samedi 15 juin 2024 (horaire fixé ultérieurement)
U15	MONTRouGE FC 92 / PARIS FC ou BRUNOY FC	
U16	BRETIGNY FCS ou RACING CF / CERGY PONTOISE FC	Dimanche 16 Juin 2024 (horaire fixé ultérieurement)
U17	FC 93 BOBIGNY / MELUN FC	
U18	VERSAILLES FC 78 / SARCELLES AAS	
U20	ENTENTE SSG / CERGY PONTOISE FC	

Le club tiré recevant devra apporter une tablette afin de pouvoir effectuer la F.M.I.

Trois (3) arbitres et un délégué seront désignés par la Ligue pour chaque rencontre.

Les clubs seront conviés à une réunion d'information en visioconférence.

INFORMATION – RENCONTRES NON JOUEES

La Commission informe les clubs que les rencontres non jouées et/ou reportées le week-end des 04/05 mai 2024 en raison des conditions climatiques ou pour un autre motif seront reportées automatiquement au week-end des 11 et 12 mai 2024 si le calendrier des 2 équipes concernées le permet.

COUPE DE FRANCE 2024/2025

28117109 CLICHOIS UF / PARIS XI US du 12/05/2024

Courriel de PARIS XI US informant de son forfait ; l'équipe de CLICHOIS UF est qualifiée pour la suite de la compétition.

28117164 CROISSY US / FC MOLDAVIE du 12/05/2024

Courriel de la Mairie de CROISSY informant de la fermeture de l'ensemble des installations du 08 au 12 mai 2024.

Courriel de l'US CROISSY proposant d'avancer le match le 02 mai 2024, de l'inverser ou de le décaler au 19 mai 2024.

Courriel du FC MOLDAVIE indiquant son impossibilité de jouer le 02 mai 2024, d'inverser son terrain n'étant pas disponible le 12 mai 2024 et donne son accord pour jouer le 19 mai 2024.

Accord de la Commission à titre exceptionnel.

28117177 BEZONS USO / CELLOIS CS du 12/05/2024

Demande de report au jeudi 23 mai 2024 à 20h avec accord de CELLOIS CS, en raison de l'indisponibilité du terrain habituel à cette date.

La Commission demande au club de l'USO BEZONS de lui communiquer un document officiel de la Mairie indiquant l'indisponibilité du terrain à cette date, information à communiquer au plus tard, le mardi 07 mai 2024 à 12h00.

A réception, la Commission statuera.

SENIORS – CHAMPIONNAT

26768986 ARARAT ISSY AS 1 / CHELLES AS 1 du 28/04/2024 (R3/B)

Pris connaissance du courriel de la Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX réceptionné le samedi 27 avril 2024 indiquant la fermeture du stade de la Cité des Sports à ISSY LES MOULINEAUX le 28/04/2024 et du courriel de CHELLES AS.

La Commission reporte ce match au 12/05/2024.

25925607 LA COURNEUVE AS 1 / HOUILLES AC 2 du 26/05/2024 (R3/C)

Reprise de dossier.

Courriel de LA COURNEUVE AS indiquant un terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu à 15h00, sur le stade Nelson Mandela à LA COURNEUVE.

Accord de la Commission.

25925716 – STAINS ES / ST THIBAUT FC du 28/04/2024 (R3/D)

Reprise de dossier.

Courriel de l'ES STAINS et de ST THIBAUT FC.

Cette rencontre aura lieu le 12 mai 2024.

25922683 COURBEVOIE SPORTS 1 / LIVRY GARGAN FC 1 du 05/05/2024 (R2/C)

Demande de changement d'horaire, pour jouer à 15h00 de COURBEVOIE SPORTS.

Accord de la Commission, horaire officiel de la compétition.

25922681 AUBERVILLIERS FCM 2 / NOISY LE SEC B.93 1 du 05/05/2024 (R2/C)

Courriel d'AUBERVILLIERS C. et attestation de la Mairie du TREMBLAY EN FRANCE indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre à 15h30, sur le stade Jean Jaurès à TREMBLAY EN FRANCE.

527 078 – AUBERVILLIERS FCM – Seniors R2/C

Rappel.

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 20/03/2024 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 2 d'AUBERVILLIERS FCM, à compter du 22 AVRIL 2024 ; le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville d'AUBERVILLIERS.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante :

25922707 AUBERVILLIERS C. 2 / ARGENTEUIL FC 1 du 02/06/2024

La Commission indique qu'il restera UNE rencontre à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2024/2025.

U20 – CHAMPIONNAT

25885071 – PUISEUX LOUVRES 95 / STAINS ES du 28/04/2024 (R3/E)

La Commission,

pris connaissance du rapport de l'arbitre ainsi que du courriel de M. Fakh-Touzani, dirigeant de PUISEUX LOUVRES du 27/04/2024 à 21h45 sollicitant le report du match en raison de l'absence de l'éducateur de PUISEUX LOUVRES 95,

considérant que la demande de report a été faite la veille du match via une adresse Email non officielle,

considérant que le motif de report invoqué (absence de l'éducateur) n'est un motif recevable pour reporter un match,

par ces motifs,
enregistre le forfait non avisé de PUISEUX LOUVRES 95 (1^{er} forfait).

25884714 – PARISIENNE ES / PITRAY OLIER PARIS du 28/04/2024 (R3/A)

La Commission prend connaissance de la FMI et enregistre le forfait non avisé du PITRAY OLIER PARIS (2^{ème} forfait).

25885166 – CHEVILLY LARUE ELAN / VILLENEUVE ABLON US du 05/05/2024 (R3/F)

Demande de CHEVILLY LARUE ELAN pour avancer la rencontre à 11h.

L'horaire proposé étant hors de la plage horaire de la compétition, la Commission donne son accord sous réserve de l'accord de VILLENEUVE ABLON US.

U20 – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

25884405 – TRAPPES ES / SFC NEUILLY SUR MARNE du 28/04/2024 (R2/B)

U18 – CHAMPIONNAT

500 732 – BAGNEUX COM - R3/A

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 24/04/2024 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe 1 U18 de BAGNEUX COM, à compter du 27 Mai 2024 ; le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville de BAGNEUX.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante :

25910137 BAGNEUX COM 1 / BRETIGNY FCS 2 du 02/06/2024

25911048 CELLOIS CS 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 28/04/2024 (R3/B)

Ce match est reporté au 12 mai 2024.

25910109 ANTONY FOOT EVOLUTION / FONTENAY SOUS BOIS US du 05/05/2024 (R3/A)

Demande de changements, pour jouer à 13h00 sur le terrain n°3 du stade Georges Suant d'ANTONY FOOT EVOLUTION, en raison d'un problème de planification des matchs.

Accord de la Commission, horaire officiel de la compétition.

25910111 BAGNEUX COM 1 / MONTROUGE FC 92 2 du 05/05/2024 (R3/A)

Demande de BAGNEUX COM pour jouer le samedi 04 mai 2024 à 19h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MONTROUGE FC 92, à transmettre au plus tard, le vendredi 03/05/2024 à 12h.

523 873 – FONTENAY SOUS BOIS U.S. (R3/A)

Rappel

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 27/03/2024 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe U18 1 de FONTENAY SOUS BOIS US, à compter du 22 AVRIL 2024 ; le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville de FONTENAY SOUS BOIS.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante :

25910133 FONTENAY SOUS BOIS US / BOULOGNE BILLANCOURT AC le 02/06/2024

La Commission vous indique qu'il restera DEUX (2) rencontres à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2024/2025.

25908134 SENART MOISSY / ENTENTE SANNOIS SG du 05/05/2024 (R2/B)

Rappel.

Courriel de SENART MOISSY indiquant le terrain de repli pour jouer ce match.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 05 mai 2024 (**horaire à confirmer**), sur le terrain n°2 (synthétique) du Stade Omnisports à SAVIGNY LE TEMPLE.

Accord de la Commission, sous réserve de la confirmation de l'horaire et de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, **à communiquer au plus tard, le vendredi 03 mai 2024 à 12h00.**

U17 – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

25903837 MORSANG SUR ORGE FC / SENART MOISSY 1 du 28/04/2024 (R2/B)

25904266 COSMO TAVERNY / CERGY PONTOISE FC du 28/04/2024 (R2/D)

U17 - CHAMPIONNAT**25903838 BRUNOY FC 1 / BRIARD SC 1 du 28/04/2024 (R2/B)**

Courriel de BRIARD SC – forfait non avisé (courriel arrivé hors délais).

25903998 MONTREUIL FC 1 / VINCENNES CO 1 du 28/04/2024 (R2/C)

Lecture de la FMI – forfait non avisé de MONTREUIL FC.

25904267 SAINT LEU 95 FC 1 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 du 28/04/2024 (R2/D)

Courriel de SAINT LEU 95 FC – forfait non avisé (courriel arrivé hors délais).

25904265 TRAPPES ES 2 / EPINAY AC 1 du 28/04/2024 (R2/D)

La Commission prend note du rapport de l'arbitre officiel et du courriel de TRAPPES ES indiquant une inversion du résultat saisi sur la FMI et entérine le résultat suivant :

TRAPPES ES : 1 but.

EPINAY AC : 5 buts.

25904637 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / ACBB 2 du 28/04/2024 (R2/G)

La Commission,

Pris connaissance des courriels d'ISSY LES MOULINEAUX FC et de la Mairie.

Ce match est reporté au 12/05/2024.

25904641 COURONNES OFC 1 / HOUILLES AC 1 du 05/05/2024 (R2/G)

Demande de COURONNES OFC pour jouer à 13h00.

Accord de la Commission, horaire officiel de la compétition.

U16 – CHAMPIONNAT**25891650 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 28/04/2024 (R2/B)**

Pris connaissance des courriels d'ISSY LES MOULINEAUX FC et de la Mairie indiquant la fermeture du stade le 28/04/2024 et du courriel de BLANC MESNIL SF,

La Commission reporte ce match au 12 mai 2024.

25891660 BLANC MESNIL SF 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 04/05/2024 (R2/B)

Courriel de BLANC MESNIL SF demandant le report du match (motif : manque de rythme suite au non-déroulement du match du 28/04 face ISSY LES MOULINEAUX FC).

La Commission émet un avis défavorable à cette demande.

25891782 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / TRAPPES ES 1 du 28/04/2024 (R3/A)

Pris connaissance des courriels d'ISSY LES MOULINEAUX FC et de la Mairie indiquant la fermeture du stade le 28/04/2024,

La Commission reporte ce match au 12 mai 2024.

25891651 MANTOIS 78 FC 2 / MASSY 91 FC 1 du 28/04/2024 (R2/B)

Match non joué.

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la FMI, du rapport de l'arbitre officiel et des explications fournies par le club de MASSY 91 FC,

. demande au club de MASSY 91 FC de lui communiquer toutes les pièces justificatives (devis ou facture du garage et/ou de remorquage), au plus tard pour sa réunion du mardi 07 mai 2024.

Sous condition de réception des pièces justificatives, la Commission reportera cette rencontre le 12 mai 2024

25891924 ROISSY EN BRIE US / SEVRAN FC du 12/05/2024 (R3/B)

Courriel de l'US ROISSY EN BRIE.

Cette rencontre aura lieu à 12h00, en lever de rideau d'un match de Coupe de France.

Accord de la Commission.

25892185 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / NANTERRE ES 2 du 05/05/2024 (R3/D)

Demande de changements, pour jouer à 11h00 sur le terrain n°3 du stade Georges Suant d'ANTONY FOOT EVOLUTION, en raison d'un problème de planification des matchs.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'ES NANTERRE à transmettre au plus tard, le vendredi 03 mai 2024 à 12h00.

La Commission rappelle que les compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales.

25893965 FLEURY 91 FC / RACING CLUB DE FRANCE du 26/05/2024 (R1)

Rappel :

Courriel de FLEURY 91 FC et attestation de la Mairie de LISSES indiquant le prêt d'un terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu (**horaire à déterminer**), sur le terrain synthétique du stade Stéphane Diagana à Lisses.

Accord de la Commission, sous réserve de la confirmation de l'horaire, **information à communiquer au plus tard, le vendredi 24 mai 2024 à 12h00.**

500831 – CS MEAUX ACADEMY (R3/C)

La Commission rappelle la décision de la C.R.D. de discipline du 10/04/2024 et de la suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES à compter du 06/05/2024 à l'équipe U16 de MEAUX ACADEMY CS, le terrain de repli devra être neutre situé en dehors de la ville de Meaux.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante :

25892076 – MEAUX ACADEMY CS / FLEURY 91 FC 2 du 02/06/2024

La Commission indique qu'il restera UNE rencontre à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2024/2025.

U15 – CHAMPIONNAT

Régional 2**Poule A****25894162 PARIS 13 ATLETICO 1 / CFFP 1 du 27/04/2024**

La commission,

Pris connaissance de la FMI et des rapports de l'arbitre officiel et du délégué officiel,

Considérant que le match a été arrêté à 55^{ème} minute de jeu en raison d'un nombre insuffisant de joueurs pour l'équipe du CFFP,

Considérant que le score du match était de 6 buts à 0 en faveur de PARIS 13 ATLETICO lors de l'arrêt de la rencontre,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à CFFP (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à PARIS 13 ATLETICO (3pts ; 6 buts).

25894165 ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR 1 / VITRY 94 CA 1 du 27/04/2024

Lecture de la FMI – la commission enregistre le forfait non avisé des ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR.

Poule B**25902878 COURONNES OFC 1 / AS PARIS 1 du 04/05/2024**

Lecture du courriel de l'AS PARIS demandant le report (motif : match sensible).

La Commission accorde le report et transmet à la Commission Régionale Prévention Médiation Education pour suite à donner.

Courriel de l'AS PARIS - 551831

Demande de l'AS DE PARIS pour neutraliser les 2 rencontres suivantes :

25902896 AS PARIS 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 25/05/2024

25902899 SURESNES JS 1 / AS PARIS 1 du 01/06/2024

Le motif de cette demande n'étant pas recevable, ces 2 rencontres restent maintenues.

Poule C**25914332 ARPAJONNAIS RC 1 / MASSY ACADEMY 1 du 25/05/2024**

Courriel d'ARPAJONNAIS RC et de la Mairie d'ARPAJON indiquant que les installations du stade Norbert Batigne sont finalement disponibles.

Pris note, le match reste donc prévu comme initialement.

Poule D**25903482 ROISSY EN BRIE US 1 / MEAUX CS ACADEMY 1 du 04/05/2024**

Accord des 2 clubs pour reporter le match au samedi 11/05/2024 (motif : éducateur absent).

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient le match au 04/05/2024.

25903498 TORCY PVM US 1 / ROSNY SOUS BOIS SO 1 du 25/05/2024

Demande de TORCY PVM US pour avancer le match au samedi 18/05/2024.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de ROSNY SOUS BOIS SO.

Poule G**25909997 ACCB 2 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 25/05/2024**

La Commission prend connaissance de la nouvelle de demande l'ACBB pour avancer le match au mercredi 08/05/2025

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de RUEIL MALMAISON FC.

25909977 GARENNE COLOMBES AF 1 / SCEAUX FC 1 du 04/05/2024

Demande de SCEAUX FC pour reporter le match au 11/05/2024 (motif : absence joueurs).

Ce motif n'étant pas recevable, le match reste maintenu au samedi 04/05/2024.

U15 - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

Régional 2 – poule B – 25902871 SOLITAIRE PARIS EST 1 / COURONNES OFC 1 du 27/04/2024

25908277 CHOISY LE ROI AS 1 / ULIS CO 1 du 06/04/2024

En l'absence de la réception de la Feuille de Match, la Commission demande un rapport à l'arbitre officiel précisant le résultat du match.

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 1****Poule B****25865382 ARGENTEUIL RC 1 / MONTFERMEIL 1 du 04/05/2024**

La Commission,

Pris connaissance des courriels des 2 clubs souhaitant le report du match (motif : le match d'un adversaire direct au classement prévu le 04/05/2024 est reporté au samedi 11/05/202 – problème d'équité sportive),
Considérant que le match visé est RACING CF / DRANCY JA qui a été reporté au samedi 11/05/2024 suite à l'indisponibilité des installations du RACING CF,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF :

*10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, **pour la dernière journée de Championnat** (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal de R2 et R3), à l'heure officielle.*

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

Considérant qu'il ne s'agit pas de la dernière journée de championnat,

Par ces motifs,

Décide de maintenir le match au 04/05/2024.

Régional 2**Poule A****25887213 PARIS FC 1 / ACBB 1 du 25/05/2024**

La Commission prend connaissance de la nouvelle de la demande l'ACBB pour avancer le match au samedi 11/05/2025

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PARIS FC.

Régional 3**Poule C****25890776 CHARENTON CAP 1 / PALAISEAU US 1 du 04/05/2024**

Demande de CHARENTON CAP pour décaler le coup d'envoi du match à 16h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PALAISEAU US à transmettre au plus tard le vendredi 03/05/2024.

Poule D**25891186 MASSY FC 91 1 / CFFP 1 du 04/05/2024**

La Commission reste en attente du terrain de repli qui devra être un terrain neutre situé à 20 km minimum de la Ville de MASSY.

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 03/04/2024 :
Suspension de terrain de CINQ (5) MATCHES FERMES à l'équipe 1 U14 de MASSY 91 F.C. à compter du 29 AVRIL 2024 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20 km minimum de la Ville de MASSY.

Liste du dernier match concernés cette saison :
25891196 MASSY FC 91 1 / TREMBLAY FC 1 du 01/06/2024

Il restera 3 rencontres concernées lors de la saison 2024/2025.

U14 - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

U14 R2 – Poule A – 25887205 PARIS FC 1 / SARCELLES AAS 2 du 27/04/2024
U14 R3 – poule B – 25889799 VILLETANEUSE CS 1 / TORCY PVM US 1 du 27/04/2024
U14 R3 – poule B – 25889801 SARCELLES AAS 2 / PUC 1 du 27/04/2024
U14 R3 – Poule D – 25891183 TREMBLAY FC 1 / CO VINCENNES du 27/04/2024

CDM – CHAMPIONNAT

25883643 MAGNY 78 FC / CLAYES SOUS BOIS USM du 02/06/2024 (R3/A)

Courriel de MAGNY 78 FC et de la Mairie de MAGNY LES HAMEAUX indiquant l'indisponibilité du Parc des Sports Jacques Anquetil, en raison d'une manifestation à cette date,
La Commission,

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière rencontre de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF :

*10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, **pour la dernière journée de Championnat** (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), **le même jour** (dans la même semaine pour le Championnat Futsal de R2 et R3), à l'heure officielle.*

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

Considérant qu'à ce jour, il n'est pas possible de savoir si cette rencontre aura une incidence sur les accessions et/ou relégations,

Par ces motifs,

Maintient la date de la rencontre au dimanche 02/06/2024 et demande au club de MAGNY 78 FC de proposer un terrain de repli.

25883037 – GARCHES PORTUGAIS / ERMONT AS du 28/04/2024 (R2/A)

La Commission prend connaissance de la FMI, du rapport de l'arbitre ainsi que du courriel hors délai de ERMONT AS et enregistre le forfait non avisé de cette équipe (2^{ème} forfait).

25883178 ARPAJONNAIS / VAL D'EUROPE du 07/04/2024 reporté au 21/04/2024 (R2/B)

Rappel

Considérant que cette rencontre du 07/04/2024 a été reportée par deux fois,

. reporte ce match au 12 mai 2024 et indique d'en cas d'indisponibilité du terrain à cette nouvelle date, un terrain de repli devra être fourni, au plus tard le vendredi 10 mai 2024 à 12h00.

CDM – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

25882810 LESIGNY USC / CHAMPIGNY 94 FC du 28/04/2024 (R1)

25883611 PUC / CLAYES SOUS BOIS USM du 28/04/2024 (R3/A)

25884141 SAINT MAUR LUSITANOS / MACCABI CRETEIL du 28/04/2024 (R3/D)

ANCIENS – CHAMPIONNAT

25882085 SOISY ANDILLY MARGENCY / PORTUGAIS CERGY du 05/05/2024 (R3/A)

Match sur le terrain n°2 du stade Albert Schweitzer à Soisy sous Montmorency.

La Commission,

Pris connaissance de la décision de la CRTIS, en date du 26/04/2024 informant du retrait de cette installation du classement jusqu'à l'exécution des travaux de maintenance,

Positionne les matchs de l'équipe Anciens R3/A de SOISY ANDILLY MARGENCY sur le terrain n°1 du stade Albert Schweitzer à Soisy sous Montmorency.

ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

25881812 PORCHEVILLE FC / EPINAY ACADEMIE du 28/04/2024 (R2/A)